

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétairetrésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 19 mai 2021, a été adopté le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé (2020-2025), selon les modalités prévues à l'article 23 de la Loi sur la sécurité incendie et est entré en vigueur le 27 octobre 2020.

Copie dudit schéma peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 26e jour du mois de mai 2021.

Claude Dahl, Directeur général et secrétaire-trésorier MRC des Basques